

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que la ferme sise 6, Beieknapp à Holler se caractérise comme suit :

La ferme en L (GEN/TYP) a été construite sous cette forme vers 1865¹ de manière isolée sur la hauteur nord-ouest, en bordure du noyau historique du petit village. L'ensemble, connu sous l'appellation « a Polti »², se distingue entre autres par son ampleur. En effet, les différents corps de bâtiment présentent des gabarits représentables et moins blottis que les constructions plus anciennes, typiques de l'Oesling.

L'ensemble se compose d'une maison d'habitation et de diverses annexes agricoles. Ainsi, la maison est flanquée à sa droite, suivant le même alignement, par une grande annexe abritant diverses étables au rez-de-chaussée surmontées par une grange d'étage (Hochscheune). Ensuite, la grande cour intérieure est fermée par des annexes plus basses implantées en retour d'équerre. Celles-ci abritent des petites étables surmontées par des greniers à foin. Une autre petite annexe abritant le four à pain complète l'ensemble des immeubles délimitant la cour du côté nord-ouest et nord-est.

La maison d'habitation s'élève sur deux niveaux, surélevés par un niveau de cave. Elle est surmontée par une toiture à croupettes. Les façades principale et postérieure se divisent de manière régulière en trois travées. L'entrée se trouve dans la travée centrale et est accessible par quelques marches en pierre naturelle. Les encadrements rectangulaires des baies sont en pierre naturelle, sobres, sans décorations, ce qui est tout à fait caractéristique pour l'architecture (rurale) du XIX^e siècle (AUT/PDR). Il est en de même pour la composition bien proportionnée et harmonieuse des façades et surtout de la façade principale (PDR). Quant à l'encadrement de l'entrée, il est un peu plus mis en évidence par un pourtour profilé. La porte d'entrée en bois est à deux vantaux et semble être d'origine (AUT). Elle présente des éléments décoratifs en pointe de diamants (AUT/PDR).

Les annexes présentent des façades typiques pour ce genre d'immeuble, à savoir peu d'ouvertures disposées de manière fonctionnelle, tout en étant bien équilibrées. En effet, les annexes présentent des ouvertures, de taille plutôt réduite, caractéristiques tels des portes et fenêtres pour accéder, aérer et illuminer les étables et la grange. La grange d'étage (Hochscheune) est accessible en façade postérieure par une rampe (Scheierbréck). Ceci est très caractéristique pour l'architecture rurale (historique) de l'Oesling (AUT/TLP). Cette façade, qui est actuellement en pierre apparente, permet aussi une bonne visibilité de la structure bâtie de la ferme en pierre naturelle locale, qui est le schiste, ce qui est également typique pour l'Oesling (TLP).

¹ Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°978 de l'exercice de 1865, Weiswampach, section E (parcelle n°696/118 devient 696/359, 696/360, 696/361 et 696/362).

² Marie Schroeder, « Zum Gedenken « a Polti » in: Fräiwëllig Pompjéen HOLLER 1919-1985, Luxembourg, 1985, p.95-97.

Quant à la maison d'habitation, elle a gardé sa structure bâtie à savoir : les murs porteurs, les divisions horizontales et verticales, la charpente ou encore la cave voûtée. En outre, sont conservés divers éléments de finitions historiques tels que des revêtements de sol en bois, des revêtements de sol en dallage de schiste, des portes en bois avec leurs chambranles, une armoire encastrée (Takeschaf), un escalier en bois (dont la partie supérieure semble d'origine et la partie inférieure semble dater de la première moitié du XX^e siècle), ou encore une décoration de plafond en stuc (AUT/PDR/EVO).

En général, la ferme a gardé sa composition de son époque de construction. En effet, tous les corps de bâtiment d'origine sont encore en place. Il s'agit d'une architecture sobre, bien rythmée et bien proportionnée, ce qui est tout à fait caractéristique pour l'architecture du XIX^e siècle. L'ensemble se distingue non seulement par ses grands volumes et son aspect représentatif mais aussi par son implantation remarquable en bord du village. La maison d'habitation, de même que les diverses annexes agricoles, ont gardé une grande partie de leur authenticité. Ainsi, la ferme sise 6, Beieknapp à Holler présente d'un point de vue historique, architectural, artisanal, social un intérêt public à être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), typicité du lieu ou du paysage (TLP).

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de la ferme sise 6, Beieknapp à Holler (no cadastral 696/1888). 14 voix pour un classement et 1 abstention.

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Claude Clemes, Claudine Arend, Gaetano Castellana, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, Lisa Hoffmann, Marc Schoellen, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen.

Luxembourg, le 18 septembre 2024